

Certificat de spécialisation Délégué à la protection des données (DPO)

CS5200A - 14 crédits

Niveau(x) d'entrée : Aucun niveau requis
Niveau(x) de sortie : Aucun niveau spécifique
Lieu(x) : Non proposé en présentiel au Cnam HdF, nous contacter pour possibilité de formation à distance et hybride



PRÉSENTATION

Public / conditions d'accès

Prérequis :

Le certificat de spécialisation est ouvert aux auditeurs :

- avec niveau bac + 3/4 fortement recommandé et d'une expérience professionnelle dans le domaine si possible
- Avoir le niveau au minimum équivalent aux enseignements dispensés par les UE DRA001 (présentation générale du droit) et DRA002 (initiation aux techniques juridiques fondamentales) du CNAM ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires.
- Disposant d'une bonne sensibilisation aux outils des technologies de l'information et de la communication.

Évolution professionnelle des diplômés

Les dernières informations sur l'évolution professionnelle des diplômés :

- [Fiche synthétique au format PDF](#)

Objectifs

- Permettre à l'auditeur de prétendre à l'exercice de la fonction de délégué à la protection des données (DPO) interne ou externe, à temps plein ou partiel, au sein d'entreprises, organismes publics ou associations, professions réglementées ou activités de consulting externe.
- Permettre à l'auditeur de prétendre à l'exercice de la fonction de "référént protection des données" à temps plein ou partiel, au sein d'entreprises, organismes publics ou associations.
- Dans le contexte du RGPD et de la nouvelle loi française sur la protection des données personnelles, identifier les nouvelles contraintes opérationnelles pour les professionnels ainsi que les chantiers "métiers" à mettre en oeuvre à court et moyen terme

COMPÉTENCES ET DÉBOUCHÉS

Compétences

- Comprendre les enjeux et obligations de la nouvelle réglementation européenne en matière de protection des données personnelles (RGPD)
 - Connaître le statut et les missions du délégué à la protection des données (DPD / DPO)
 - Acquérir les savoir-faire nécessaire à l'accomplissement des missions du DPD en entreprise, organisme public ou associatif.
 - Garantir la conformité à la réglementation "informatique et libertés" en interne et vis à vis des autorités publiques (CNIL, régulateurs sectoriels).
 - Bénéficier d'une sensibilisation au droit du commerce électronique
 - Connaître les droits et obligations dans l'usage des technologies de l'information et de la communication.
 - Maîtriser les risques juridiques encourus par le représentant légal d'un organisme, l'employeur et les salariés.
 - Appréhender les moyens de protection des ressources et des données informatiques de l'entreprise, de l'organisme public ou associatif.
 - Comprendre les enjeux des nouveaux textes ou projets de textes européens du paquet "données" (IA, DSA, DMA, eprivacy, espace européen des données de santé, etc.)
 - Réalisation de cas pratiques et mises en situation professionnelle - acquisition de compétences métier
 - Acquisition de compétences métier
 - Élargissement de compétences
- Pôle d'excellence en droit à la protection des données, et fort d'une équipe enseignante composée de professionnels et d'enseignants chercheurs reconnus, le CNAM est par ailleurs devenu depuis quelques années le premier organisme public de formation au droit à la protection des données personnelles, et forme chaque année plusieurs centaines de professionnels au RGPD et à la réglementation "informatique et libertés"**

INFORMATIONS PRATIQUES

Validation des trois UE DNT104, DNT105, DNT106

Contenu de la formation

Tronc commun

Droit du numérique

DNT104

4 ects

Métier du délégué à la protection des données (DPD / DPO)

DNT105

6 ects

Etude de cas mise en situation professionnelle RGPD

DNT106

4 ects

Méthodes
pédagogiques:

Pédagogie qui combine des enseignements académiques et des pédagogies actives s'appuyant sur l'expérience en entreprise et le développement des compétences. Equipe pédagogique constituée pour partie de professionnels.

Modalités d'évaluation:

Chaque unité (UE, UA) fait l'objet d'une évaluation organisée en accord avec l'Etablissement public (certificateur) dans le cadre d'un règlement national des examens.



Un référent Cnam est dédié à l'accompagnement de toute personne en situation de handicap. Contactez : hdf_handicap@lecnam.net

Document non contractuel.

Le programme et le volume horaire de cette formation sont susceptibles d'être modifiés en fonction des évolutions du référentiel pédagogique national.

Le Cnam Hauts-de-France vous informe, vous accompagne et vous conseille.

Contactez nos conseillers formation au  0800 719 720
ou hdf_contact@lecnam.net

Tous nos programmes sur www.cnam-hauts-de-france.fr